

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 14 août 2008 portant modification de l'arrêté du 19 juillet 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités**

NOR: SJSJG0830798A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire central commun à l'administration centrale du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère de la santé et des solidarités,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 19 juillet 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

#### **Pour la CGT (Confédération générale du travail)**

##### *Membres titulaires*

M. Gutierrez (Robert), délégation à l'information et à la communication ;

M. Martin (Jan), direction générale du travail ;

Mme Marty (Catherine), secrétaire générale de la CGT administration centrale ;

Mme Vinck (Lydie), direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

##### *Membres suppléants*

Mme Amand (Geneviève), direction générale de la santé ;

Mme Chuniaud (Chantal), direction générale du travail ;

M. Djeballi (Bouzid), direction de l'administration générale et de la modernisation des services.

M. Grimaldi (Jean-Marc), direction de la sécurité sociale.

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 14 août 2008.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur des statuts  
et du développement professionnel et social,*  
E. WAISBORD